

**ARRÊTÉ DEP-2024-610 PORTANT NOMINATION DU JURY
DU BREVET DES MÉTIERS D'ART
ORFÈVRERIE**

Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-138 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2013 portant création du brevet des métiers d'art spécialité orfèvrerie,

Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2024-1001 nommant les présidents de jurys du brevet des métiers d'art

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du brevet des métiers d'art spécialité orfèvrerie pour la session 2024 dans l'académie de Paris est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Lionel ROMIER, inspecteur de l'Education nationale

Président adjoint :

Monsieur Alexandre SIMONI, enseignant

Enseignants :

Monsieur Christophe DESIRE

Professionnels :

Monsieur François GOFFIN

Article 2 : La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 25 juin 2024.


Frédéric MULLER